



INTERPELLATION

Auteur UDC, par Damien Fumeaux et Kevin Pellouchoud
Objet Rodéos urbains : Que fait la police ?
Date 09/09/2025
Numéro 2025.09.337

Ces dernières années, les rodéos urbains et les nuisances liées aux véhicules s'adonnant à des accélérations ou des courses sauvages dans les rues de nos villes et villages ont fortement augmenté. Nombreux sont nos concitoyens qui se plaignent de cette situation. Nous pouvons, entre autres, citer en exemple la plaine contheysanne, à qui le Nouvelliste avait déjà consacré un article en septembre 2021, ou encore la région montheysanne. Force est de constater que, depuis, malgré les mesures mises en place, la situation n'a guère évolué. Cette problématique, qui semble tourner en rond, excède les riverains, ces derniers ne comprenant pas l'impunité dont bénéficient ces auteurs de troubles. Ces comportements dangereux nuisent au bien-être des riverains, pour qui une simple soirée en terrasse se transforme en un brouhaha général, les obligeant à se réfugier à l'intérieur pour pouvoir échanger deux mots. De plus, ces chauffards mettent en danger des personnes pouvant se promener à proximité et les autres automobilistes pouvant être victimes de la perte de maîtrise du véhicule de ces individus imprudents.

Conclusion

Nous posons les questions suivantes au Conseil d'État :

- Quelles sont les mesures mises en place afin de faire cesser ces rodéos urbains ?
- Quels sont les effets observés depuis la mise en place de ces mesures ?
- Quelle a été l'évolution de la situation depuis 2021 ?
- Des mesures plus restrictives sont-elles à l'étude ?